

2012_A079

OBJET : Développement économique et emploi - Emploi et formation - Centre de Formation d'Apprentis du Pays d'Aix (CFA) - Approbation des nouveaux tarifs de vente des produits et des services

Le 31 mai 2012, le Conseil de la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix s'est réuni en session ordinaire à l'espace Aixagone à Saint-Cannat, sur la convocation qui lui a été adressée par Madame le Président de la Communauté d'Agglomération le 25 mai 2012, conformément à l'article L.5211-1 du Code général des collectivités territoriales.

Étaient Présents : AGARRAT Henri – AGOPIAN Jacques – ALBERT Guy – AMAROUCHE Annie – AMIEL Michel – AREZKI Alain – BABULEAUD Jean-Pierre – BARRET Guy – BELLUCCI Angélique – BENNOUR Dahbia – BENON Charlotte – BERNARD Christine – BLAIS Jean-Paul – BONFILLON Jean – BONTHOUX Odile – BORDET André – BOYER Michel – BRAMI Héliot – BRAMOULLÉ Gérard – BRUNET Danièle – BURLE Christian – CANAL Jean-Louis – CASSAN René – CHARDON Robert – CHARRIN Philippe – CHAZEAU Maurice – CHEVALIER Eric – CRISTIANI Georges – CURINIER Erick – DAGORNE Robert – DAVENNE Chantal – DE PERETTI François-Xavier – DELAVET Christian – DELOCHE Gérard – DI CARO Sylvaine – DILLINGER Laurent – DUFOUR Jean-Pierre – FERAUD Jean-Claude – FERAUD Pierre – FILIPPI Claude – FOUQUET Robert – GACHON Loïc – GARCIA Daniel – GARÇON Jacques – GARNIER Eliane – GASCUEL Jean – GERACI Gérard – GERARD Jacky – GOUIRAND Daniel – GOURNES Jean-Pascal – GROSEMANGE Gérard – GUEZ Daniel – GUINIERI Frédéric – JAUME Emmanuelle – JONES Michèle – JOUVE Mireille – LAFON Henri – LAGIER Robert – LECLERC Jean-François – LEGIER Michel – LICCIA Marcel – LONG Danielle – MANCEL Joël – MARTIN Richard – MARTIN Régis – MATAS Henri – MAURICE Jany – MOINE Anne – MONDOLONI Jean-Claude – MOYA Patrick – NICOLAOU Jean-Claude – ORCIER Annie – PAOLI Stéphane – PATOT Gérard – PERRIN Jean-Marc – PIERRON Liliane – PIN Jacky – PIZOT Roger – POITOU Frédéric – PORTE Henri-Michel – RIVET-JOLIN Catherine – ROUGIER Jacques – ROUSSEL Jacques – SANGLINE Bruno – SANTAMARIA Danielle – SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre – SILVESTRE Catherine – SLISSA Monique – TAULAN Francis – TRINQUIER Noëlle – VENEL Gérard – VILLEVIEILLE Robert

Étai(en)t excusé(s) et suppléé(s) : ARNAUD Christian suppléé par HARDY Alain – MALLET Raymond suppléé par MAUNIER André – MEDVEDOWSKY Alexandre suppléé par SKRIVAN Fleur – MOUGIN Jacques suppléé par GAUSSEN René – MUSSET Alain suppléé par PLAZANET Josiane – ROVARINO Isabelle suppléée par MENGEAUD Julien – VALETA Marie-José suppléée par HAMY François

Étai(en)t excusé(es) avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L. 2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales : BARBAT-BLANC Odile donne pouvoir à PIERRON Liliane – BAUTZMANN Marcel donne pouvoir à FILIPPI Claude – BOULAN Michel donne pouvoir à TRINQUIER Noëlle – BUCCI Dominique donne pouvoir à PATOT Gérard – CIOT Jean-David donne pouvoir à CANAL Jean-Louis – DECARA Yannick donne pouvoir à TAULAN Francis – DESCLOUX Odette donne pouvoir à LICCIA Marcel – DEVESA Brigitte donne pouvoir à DE PERETTI François-Xavier – DUCATEZ-CHEVILLARD Christine donne pouvoir à CHARRIN Philippe – GALLESE Alexandre donne pouvoir à BRUNET Danièle – GROSSI Jean-Christophe donne pouvoir à CHEVALIER Eric – GUINDE André donne pouvoir à AGOPIAN Jacques – HAMARD-OULMI Nadira donne pouvoir à BABULEAUD Jean-Pierre – JOISSAINS Sophie donne pouvoir à SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre – JOISSAINS MASINI Maryse donne pouvoir à BRAMOULLÉ Gérard – LARNAUDIE Patricia donne pouvoir à BENON Charlotte – LOUIT Christian donne pouvoir à GERACI Gérard – MERGER Reine donne pouvoir à GARÇON Jacques – MERSALI Malik donne pouvoir à AGARRAT Henri – MICHEL Claude donne pouvoir à PORTE Henri-Michel – MICHEL Marie-Claude donne pouvoir à AREZKI Alain – MOHAMMEDI Amaria donne pouvoir à DI CARO Sylvaine – MORBELLI Pascale donne pouvoir à MONDOLONI Jean-Claude – NELIAS Mireille donne pouvoir à SLISSA Monique – OLLIVIER Ariette donne pouvoir à FOUQUET Robert – PELLENC Roger donne pouvoir à LAFON Henri – PERRIN Jean-Claude donne pouvoir à SANGLINE Bruno – POTIE François donne pouvoir à DAGORNE Robert – RENAUDIN Michel donne pouvoir à GACHON Loïc – SAEZ Jean-Pierre donne pouvoir à CHARDON Robert – TERME Françoise donne pouvoir à PAOLI Stéphane – TONIN Victor donne pouvoir à PERRIN Jean-Marc – VEYRUNES Bernard donne pouvoir à VENEL Gérard

Étai(en)t excusé(es) sans pouvoir : BOUTILLOT Guy – BUCKI Jacques – CATELIN Mireille – CHORRO Jean – CONTE Marie-Ange – DEMENGE Jean – DEVAUX Pierre – DUPERREY Lucien – FENESTRAZ Martine – MAURET Jacques – ROUARD Alain – SUSINI Jules

Secrétaire de séance : Stéphane PAOLI

Monsieur Francis TAULAN donne lecture du rapport ci-joint.

CONSEIL DU 31 MAI 2012

Rapporteur : Francis TAULAN

Thématique : Développement Economique et Emploi – Emploi et Formation

Objet : Centre de Formation d'Apprentis du Pays d'Aix (CFA) - Approbation des nouveaux tarifs de vente des produits et des services

Décision du Conseil

Mes Chers Collègues,

Depuis le 1er janvier 2004, le CFA du Pays d'Aix est rattaché à la CPA en tant qu'organisme gestionnaire de formation professionnelle et propose à la vente des produits et des services.

Depuis le 1er juillet 2009, les tarifs n'ont pas été revalorisés. Il devient donc nécessaire de les ajuster pour une prise d'effet à compter du 1^{er} septembre 2012.

Depuis le 1^{er} janvier 2004, le CFA du Pays d'Aix est rattaché à la Communauté du Pays d'Aix en tant qu'organisme gestionnaire de formation professionnelle.

Le CFA du Pays d'Aix est habilité à intervenir au titre de la formation professionnelle pour des publics tels que :

- Jeunes de 16 à 25 ans sous contrat de professionnalisation ;
- Adultes (de plus de 26 ans) demandeurs d'emploi pouvant bénéficier du contrat de professionnalisation;
- Salariés en formation continue ou en Congé Individuel de Formation ;
- Demandeurs d'emploi.

Les formations dispensées par le CFA du Pays d'Aix pour l'obtention d'un CAP ou d'un BP couvrent 3 domaines :

- les métiers du service (coiffure, esthétique, fleuriste, vente)
- les métiers du goût (cuisine, restauration, pâtisserie, boulangerie)
- les métiers de l'automobile (mécanique, carrosserie).

Le CFA met en oeuvre des ateliers pédagogiques durant lesquels les apprentis développent leurs talents et savoir faire.

Dans le cadre de ses missions, le CFA assure également la vente de produits et de services. A cet effet une régie de recettes a été créée en 2005 pour l'encaissement :

- du prix de vente de produits fabriqués par les apprentis des sections « Boulangerie » et « Pâtisserie »
- d'une redevance sur prestations des apprentis des sections :
 - o « cuisine » et « Restaurant »
 - o « Coiffure » et « Esthétique »
 - o « Art floral »
 - o « Automobile »
- par titres de recettes du montant des formations dispensées par les formateurs du CFA dans le cadre de la formation continue.

La délibération N° 2009_A108 du Conseil Communautaire du 26 janvier 2009 a fixé les tarifs correspondants à ces différentes prestations applicables depuis le 1^{er} juillet 2009.

Depuis cette date, aucune revalorisation n'a été pratiquée malgré l'augmentation de toutes les fournitures et denrées nécessaires au bon fonctionnement de l'établissement.

Il vous est donc proposé une augmentation de certains tarifs à compter du 1^{er} septembre 2012 suivant le tableau joint en annexe, les changements proposés étant surlignés en gras :

PRODUITS OU SERVICES – CFA DU PAYS D’AIX	TARIFS EN VIGUEUR En €	PROPOSITIONS TARIFS AU 01/09/2012
COIFFURE		
Coupe homme, femme, brushing, mise en plis, traitement	5	5
Brushing, mise en plis cheveux longs, balayage	7	7
Permanente	14	14
Couleur, décapage ou décoloration	10	10
Dose supplémentaire	5	5
Crème démêlante, rinçage	3	3
Mèches	18	18
Mèches cheveux longs	31	31
Mousse de coiffage	2	2
ESTHETIQUE		
Epilation jambe	11	11
Epilation ½ jambe, épilation aisselles, teinture des cils	6	6
Soins du visage	14	14
Manucure	7	7
FLEURS		
Petit bouquet	5	5
Moyen bouquet	8	8
Grand bouquet	13	13
BOULANGERIE		
Baguette, croissant, brioche	0,20	0,50
Pain au chocolat	0,30	0,50
Grand pain (divers)	0,50	0,50
Plaque de pizza	8	10
Amuse-bouche salés (le kg)	10	10
PATISSERIE		
Entremet petit modèle	4	5
Entremet grand modèle	6	7
Gâteau individuel	0,50	1
Petit gâteau de soirée	0,25	0,50
Petite tarte	2	4
Grande tarte	3	5
RESTAURANT D’APPLICATION		
Repas (café compris)	13	13
Menu supérieur (café compris)	18	19 – BP1 * 22 – BP2 *
Repas tarif Etudiant	6	7
Repas tarif pour le personnel de la CPA	10	10 Normal 15 – BP1 * 18 – BP2 *
Repas banquet ou gastronomique (boissons comprises)	25	25
Apéritifs, digestifs	3	4
Vins et autres boissons	au prix d’achat majoré de 30 %	

* Brevet Professionnel

VU l'exposé des motifs ;

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération n° 2005_A325 du Conseil communautaire du 5 décembre 2005 relative à la fixation des tarifs de la régie du Centre de Formation des Apprentis du Pays d'Aix ;

VU la délibération n° 2009_A108 du Conseil communautaire du 26 juin 2009 relative à la modification des tarifs de vente des produits de biens et de services du CFA du Pays d'Aix ;

VU l'avis de la Commission du développement économique et de l'emploi en date du 22 mars 2012 ;

VU l'avis du Bureau communautaire du 5 avril 2012 ;

Au vu de ce qui précède, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **APPROUVER** les nouveaux tarifs de vente des produits et des services applicables au CFA du Pays d'Aix tels que présentés dans le tableau ci-dessus ;
- **DIRE** que les tarifs susvisés seront appliqués à compter du 1^{er} septembre 2012.

OBJET : Développement économique et emploi - Emploi et formation - Centre de Formation d'Apprentis du Pays d'Aix (CFA) - Approbation des nouveaux tarifs de vente des produits et des services

Vote sur le rapport

Inscrits	144
Votants	132
Abstentions	0
Blancs et nuls	0
Suffrages exprimés	132
Majorité absolue	67
Pour	132
Contre	0
Ne prennent pas part au vote	0

Etai(en)t présent(s) et ont voté contre :

Néant

Etai(en)t excusé(s) et ont voté contre :

Néant

Etai(en)t présent(s) et se sont abstenus :

Néant

Etai(en)t excusé(s) et se sont abstenus :

Néant

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté adopte à l'unanimité le rapport ci-joint et le transforme en délibération.

Ont signé le Président et les membres du Conseil présents
Maryse JOISSAINS MASINI



07 JUIN 2012